



## Limite de terrain / cloture / entretien jardin

Par **JLB7**, le **29/10/2024** à **11:29**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison avec jardin.

La propriétaire à poser un grillage en laissant 1 mètre de distance entre la limite réelle du terrain et la clôture.

Elle

me demande d'entretenir la partie d'un mètre laissé derrière le grillage, en indiquant avoir "laissé un passage" afin de me rendre derrière ce fameux grillage.

Hors le passage à été laissé avec il y 3

câbles du grillage à l'horizontal qui rendre l'accès impossible, qui m'oblige donc à me rendre sur la route avec la tondeuse pour accéder sur l'arrière de mon terrain.

De plus une partie du grillage est mitoyen

avec le terrain des voisins, je dois donc également me rendre sur la route puis rentrer dans la cour de mes voisins avec la tondeuse et faire attention de ne pas abimer leurs voitures afin d'entretenir la partie d'un mètre située derrière le grillage.

Ma propriétaire peut elle m'imposer d'entretenir dans ces conditions ?

Comment lui faire comprendre que la pose de ce grillage n'est pas logique ?

Merci de vos réponses

Par **Fructidor**, le **29/10/2024** à **15:52**

Bonjour

Le propriétaire doit vous laisser un accès aisé a cette partie dont il vous demande l'entretien.

Contactez l'ADIL, ils sont souvent d'une grande aide.